

Règlement Berck Bike and Run 2026

Table des matières

1. Organisation.	2
2. Réglementation.	2
3. Date, lieu et horaire.	2
4. Épreuves.	2
5. Parcours.	3
6. Inscription.	3
7. Pièces requises.	4
8. Certificat médical / Licence	4
9. Composition des équipes et équipements.	4
10. Dossards.	4
11. Matériels.	5
12. Jet de déchets, abandon de matériel.	5
13. Public.	5
14. Accompagnateur.	5
15. Assurance.	5
16. Médical.	5
17. Régularité et éthique.	5
18. Ravitaillement.	6
19. Classement.	6
20. CNIL.	6
21. Droits d'image.	6
22. Annulation de l'épreuve.	6

Règlement Berck Bike and Run 2026

1. Organisation.

Le Berck Bike and Run est organisé par le Berck Opale Sud Triathlon (Association Loi 1901 Affilié à la fédération Française de Triathlon)

Siège Social : 33 Royon pierre jacques 62600 GROFFLIERS

2. Réglementation.

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon consultable en ligne sur le site de la FFFri,

<https://bit.ly/3fAfJ69>

3. Date, lieu et horaire.

Les épreuves ont lieu le dimanche 08 février 2026 à partir de 10h30 à Berck sur mer.

Course	Début Retrait Dossard	Fin Retrait Dossard	Briefing Course	Début Course	Fin Course	Clôture Course	Podium
Bike and Run Famille	09 :30	10 : 00	10:15	10:30	11:00	11:15	/
Bike and Run XS et S	09 : 30	10:45	11:00	11:15	14:30	15:00	15:30

Le briefing a lieu 15 minutes avant le départ. Présence Obligatoire.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ses horaires.

4. Épreuves.

Le Berck Bike and Run est une épreuve qui se pratique en duo. Les distances proposées sont de : 1 km pour l'Open Famille

6 km pour le Bike and Run Format XS (1 boucle)

12 km pour le Bike and Run Format S (constitué de deux boucles)

La participation est ouverte aux personnes aux catégories suivantes:

'Open' Famille : tout âge.

Bike and Run Format XS : benjamins et minimes (années de naissance 2011 à 2014 incluses)

Bike and Run Format S: de cadets à Masters (à partir de 16 ans)

(avec obligation pour les mineurs de présenter une autorisation parentale)

Chaque équipe est composée de 2 coureurs : l'un court, l'autre l'accompagne à vélo. Possibilité de relais entre les deux équipiers.

Le changement est libre et à l'initiative des équipiers.

Les concurrents veilleront à ne pas gêner les autres participants.

Un passage à deux sera placé une fois par tour (en plus de la zone d'arrivée). Il est obligatoire que les coéquipiers passent ensemble.

Les deux concurrents (et le vélo) doivent effectuer la totalité du parcours. Les deux coéquipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

5. Parcours.

Le départ se fera sur la plage de Berck. L'arrivée se fera sur l'espace Rose des Vents (esplanade Parmentier).

Le Parcours emprunte des espaces naturels protégés, merci à chacun de les respecter.

Il y a quelques passages sur la voie publique, moins de 1000 mètres. Les participants devront respecter le code de la route. Des signaleurs pourront, le cas échéant, protéger la traversée des routes. L'organisateur se réserve le droit de modifier ce parcours en cas de force majeure.

a. Le Bike & Run S

Deux boucles d'environ 6 km seront à effectuer.

b. Le Bike & Run XS

Une boucle d'environ 6 km est à effectuer.

c. Le Bike & Run Open Famille

Une boucle d'environ 1 km est à effectuer

6. Inscription.

Les inscriptions se font par internet (sur le site <https://www.chronopale.fr/>)

Pas d'inscription sur place (Sauf course famille)

Seules les inscriptions avec les pièces requises avant le 6 février Minuit, article 7, seront prises en compte.

Tarifs 2026 :

Course	Tarif (+frais plateforme)	Augmentation de tarif	Naissance Mini	Naissance Maxi
Bike and Run XS	6€ (prix par équipier)*		2014	2011
Bike and Run Famille	2.5€ (prix par équipier)		2024	-
Bike and Run S	10€ (prix par équipier)*		2010	-
* + 4€ licence expérience par participant non licencié (Assurance journée)				

7. Pièces requises.

L'inscription est conditionnée :

- Par le bulletin d'inscription dûment rempli en ligne
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Par le paiement en ligne
- Par la remise d'un certificat médical (condition obligatoire pour participer, Article 231-2-1 du code du sport) ou de sa copie, et d'une licence Expérience à la Journée (4€ par athlète), **ou** être titulaire d'une licence 2026 délivrée par la FFTRi, voir article 8

Tout dossier incomplet ne sera pas éligible au départ. Aucun dossard ne lui sera remis. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

8. Certificat médical / Licence

Présentation obligatoire par les participants du Bike & Run à l'organisateur (envoyé en ligne lors de l'inscription ou jusqu'à la date butoir) :

- Un certificat médical, ou sa copie, de non contre-indication à la pratique du sport (ou Triathlon) en compétition datant de moins d'un an au jour de la manifestation.

Ou

- Le formulaire Info Santé disponible sur le site d'inscription

Ou

- La licence Compétition Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation.

Les non licenciés « compétitions » devront prendre la Licence Expérience à la Journée permettant d'être assuré le jour de l'épreuve.

Aucun autre document ne peut être accepté. Pas de document le jour de l'épreuve.

9. Composition des équipes et équipements.

Le Bike and Run

Les équipes composées de deux équipiers peuvent être de types masculins, féminins ou mixtes et de catégories d'âges libres (mais conformes aux catégories d'âge liées aux parcours).

Une tenue identique pour les équipiers est conseillée.

Le port d'un casque homologué, à coque rigide et jugulaire fermée durant toute l'épreuve est **obligatoire** pour les 2 concurrents.

10. Dossards.

Les dossards seront à retirer le dimanche 8 février 2026 à l'espace Rose des Vents au stand "Retrait des dossards" voir article 3 Horaires.

Tous participants sans dossard seront mis hors course et interdits de ravitaillement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques

motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Pour le Bike and Run, le dossard devra être entièrement visible lors de la course et disposé **devant** (3 points d'attache).

11. Matériels.

Les vélos doivent être conformes à la réglementation générale en vigueur. L'usage de vélo Type Cyclocross / Gravel est interdit sur toutes les courses. Seuls les VTT sont autorisés.

L'usage de MP3, baladeurs, écouteurs est prohibée. Il est interdit d'utiliser le matériel de type corde / sangle pour tracter son partenaire.

Tout signe distinctif est interdit.

L'ajout de caméra type sport (excepté sur le casque) peut être utilisé après validation auprès de l'organisateur .

Il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre un concurrent.

12. Jet de déchets, abandon de matériel.

Conformément à la réglementation sportive en vigueur, le jet de déchets est totalement interdit en dehors des zones prévues à cet effet.

La violation de cette règle ainsi que l'abandon de matériel est passible de disqualification.

13. Public.

Le circuit est ouvert gratuitement au public à pied, à l'exclusion de tout véhicule. Les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et du service chargé de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

14. Accompagnateur.

En application de la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon, tout accompagnateur est interdit. Toute aide extérieure est prohibée.

15. Assurance.

L'organisation est couverte en responsabilité civile (sous la tutelle de la fédération Française de triathlon). Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; Les non licenciés prendront un pass journée qui leur permettra d'être assurés le jour de course. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. L'inscription implique l'acceptation complète du présent règlement.

16. Médical.

Une assistance médicale sera assurée par des sauveteurs secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales.

17. Régularité et éthique.

Les participants s'engagent à respecter d'une part la réglementation générale FFtri, et d'autre part, la charte des courses nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non-respect des principes suivants :

Respect de l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification.

18. Ravitaillement.

Un ravitaillement est disponible en fin de course. Il est réservé exclusivement aux participants à la compétition.

19. Classement.

Le Bike and Run

Courses XS et S: Un classement Scratch Homme, Femme, Mixte sera établi

Open Famille: Pas de classement

20. CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/1/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout concurrent ne le souhaitant pas, n'aura qu'à l'écrire à l'organisateur en mentionnant son nom, prénom et adresse.

21. Droits d'image.

Tout concurrent autorise expressément l'organisateur du Bike and Run à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

22. Annulation de l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions climatiques, marées...), aucun frais d'inscription ne pourra être remboursé.